

Rôle de la personne déléguée

Après des membres				
Animation	Information	Assistance technique	Soutien et défense des membres	Porte-parole
Réunit au besoin les membres de son lieu de travail.	Communique sans délai les avis, lettres, bulletins ou les mots d'ordre du Syndicat.	Voit à l'application de la convention à l'intérieur de son école ou de son centre.	Sert de personne ressource auprès des membres de son école ou de son centre.	Représente le Syndicat dans son école ou dans son centre et répond aux consultations de la direction (ch. 4).

Après du SES	
Conseil des personnes déléguées	Information, consultation, enquête
<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Participe aux réunions ou se fait remplacer par sa ou son substitut si elle ou il est dans l'impossibilité d'y assister. 	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Répond à toute consultation qui lui est demandée et à tout questionnaire qui lui est soumis par son syndicat. ⌘ Fait connaître à la ou au responsable de secteur les observations, les recommandations et les problèmes de son milieu.